

# La Sentinelle

## Quotidien socialiste

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

### Union sacrée et Lutte de classe

Tous les chefs d'Etats, au début de la guerre, ont fait appel à l'union sacrée de tous leurs sujets pour la défense de la patrie menacée. Cet appel était adressé aux partis d'opposition et spécialement au parti socialiste dont la propagande minait l'autorité des gouvernements dans l'âme populaire.

Les gouvernements s'empressèrent d'offrir les honneurs et les sièges ministériels à nos camarades. L'union sacrée était ainsi plus tangible et... les socialistes endossaient leur part de responsabilité en cas de déconfiture de régime bourgeois.

Ils ont admis des socialistes au pouvoir parce qu'ils n'étaient pas sûrs qu'un jour l'extrême-gauche ne se désolidarise pas de leur politique de perdution et d'égoïsme du peuple. Il fallut à tout prix paralyser son action critique. On a fermé la bouche aux socialistes en leur donnant une partie de la pâtée à manger.

Certes, les socialistes au pouvoir critiquent encore, ils luttent au sein même du gouvernement, mais il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer que leur lutte est moins vive. Guesde est une illustration frappante de ce que peut devenir le plus révolutionnaire lorsqu'il conduit la lutte jusqu'au gouvernement.

C'est au moment où les gouvernements bourgeois sentent le terrain leur manquer sous les pieds, où ils sont convaincus que le peuple se sépare d'eux et qu'un effort socialiste pour les renverser n'est peut-être pas sûr d'échouer, qu'ils font des concessions et acceptent qu'un socialiste vienne consolider le pouvoir et raviver la confiance populaire ébranlée.

Bien que le parti socialiste neuchâtelois ne veuille pas faire d'union sacrée, je crains qu'en participant au Conseil d'Etat, il ne consolide malgré lui les positions de gouvernement neuchâtelois qui n'a plus la confiance illimitée du peuple.

Les socialistes de tous les pays se sont laissés prendre à cette union sacrée comme des mouches dans un pot de mélasse. Ils ont accepté de faire une trêve et de cesser leur grande agitation prolétarienne. Ils ont renoncé à faire la « guerre sociale » intérieure contre les ennemis du peuple pour travailler à la « victoire » extérieure contre le peuple du pays voisin.

Par raison de défense nationale, le socialisme a cessé d'attaquer!

Cette tactique repose sur un profond erreur. Les socialistes semblent être convaincus, que la lutte de classe ait été inaugurée par eux, qu'ils aient été les premiers à attaquer dans leur guerre avec la bourgeoisie et que ce soit à eux à faire trêve.

Cette idée est démentie par les faits. La guerre de classe n'a pas été déclarée par le socialisme à la bourgeoisie, elle a été conduite avec acharnement, bien avant que le prolétariat s'organise, par le capitalisme contre le prolétariat.

Le socialisme a entrepris une grande lutte, c'est vrai, mais c'est une lutte défensive contre les attaques de la bourgeoisie qui, depuis des siècles, dépouille les travailleurs du fruit de leur labeur.

Ce qui peut faire croire que les rôles sont renversés, c'est que la bourgeoisie, ayant la majorité dans les gouvernements, a combattu et écrasé le peuple par la législation. Sa guerre contre le prolétariat est restée dans la légalité pour l'excellente raison que c'est elle qui élabore les lois et les règlements destinés à voler le peuple et à le domestiquer.

En apparence, elle a le droit pour elle.

Par ses tribunaux qui blanchissent les grands et écrasent les petits, la bourgeoisie cache son jeu sous le manteau de la justice.

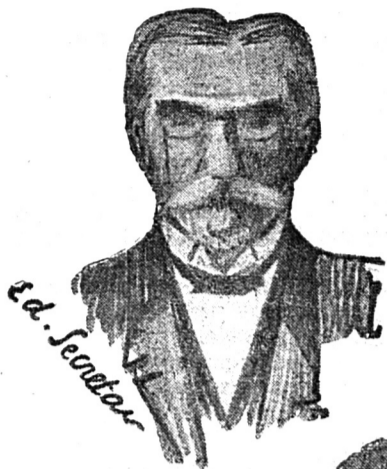
Par ses Eglises qui, au mépris de l'esprit évangélique, bénissent les armées, prient pour l'anéantissement de l'ennemi, s'opposent à toute revendication du peuple et renoussent ceux qui se refusent à servir Mammon, le capitalisme se drape dans l'hypocrisie religieuse et paraît avoir le monopole de la sainteté.

C'est par ces moyens pharisaïques que le capitalisme semble représenter l'ordre, le droit, la justice et la sainteté, tandis que le prolétariat, qui cherche à briser les chaînes légales qui le retiennent captif, paraît être un perturbateur de l'ordre, toujours sur le terrain de l'illégalité.

Mais une analyse plus profonde montre que « l'ordre » bourgeois n'est qu'une façade qui cache l'exploitation d'une classe par l'autre, que la législation n'est qu'un arsenal d'armes dirigées contre le peuple.

Toute la politique bourgeoise défend les intérêts d'une classe au détriment de l'autre, l'action socialiste n'est qu'un moyen de défense.

S'il doit y avoir une trêve dans la lutte sociale, elle ne doit pas venir des socialistes, elle doit être proposée et accomplie par les bourgeois qui mènent l'attaque. Quand ils cesseront d'exploiter le peuple



Ed. Sandoz



H. Fazy (Gauche)



Bühlmann (Bonne)



Spahn (Schaffouse)

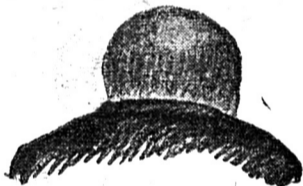
Couvrant la mesure on a plutôt trop agi que trop agi -



Brellet (Tosson)



Fühler (Schwyz)



H. Calame



König (Bonne)

### Le débat sur la neutralité et les pleins pouvoirs au Conseil national Quelques orateurs croqués par E.-P.-G.

et d'accumuler les profits en le dépouillant, les socialistes cesseront la lutte défensive, mais, abandonner la résistance sans trêve bourgeoise, c'est être dupe et permettre à l'ennemi d'anéantir tout notre système de défense.

C'est ce qui se produit un peu partout; les lois de protection ouvrière sont suspendues malgré les ministres socialistes, et souvent avec leur approbation, et l'exploitation patronale se développe. Comment, après la guerre, le prolétariat reprendra-t-il son action. Il cesse de résister et le capitalisme avance ses positions!

Il faut qu'il prenne conscience de la duperie et recommence la lutte avec plus d'acharnement que jamais en faisant comprendre à la bourgeoisie qu'il ne peut pas y avoir de trêve et d'union sacrée tant que la justice sociale n'est pas réalisée. Cesser de lutter, c'est trahir la mission émancipatrice du prolétariat, c'est crier Paix! Paix! là où il ne peut pas y avoir de paix avant que l'injustice capitaliste soit vaincue.

Jules HUMBERT-DROZ.

### La bataille de Verdun

#### L'effort de l'artillerie allemande

M. Warner Allen, correspondant militaire de la presse britannique auprès des armées françaises, donne le récit suivant de la visite qu'il vient de faire à Verdun :

« C'est le 21 février, à sept heures du matin, que commençait la grande offensive contre Verdun. Sur toute la ligne française ce fut un ouragan de gros projectiles comme on n'en avait jamais vu jusque-là. Verdun en eut aussi sa part, ainsi que la ligne de communication : l'ennemi s'efforçait visiblement de couper la voie ferrée et les points sur la Meuse.

« En ce qui concerne les lignes françaises, l'effort de l'artillerie ennemie s'est d'abord concentré tout entier sur le bois de Haumont. Les Allemands n'ont fait à peu près aucun emploi de l'artillerie de campagne,

la plus grande partie de leur préparation a été accomplie par les pièces de 210 et de 305. « Ils ont usé de leur 305 comme nous de notre 75 », me disait un capitaine, revenu sain et sauf du bombardement : il entendait par là que la grêle de gros obus qui s'était abattue sur les tranchées françaises ne pouvait se comparer qu'aux rafales du 75 français qui tire vingt coups à la minute.

« Ce même capitaine me rapporta que les entonnoirs d'explosion étaient si rapprochés qu'ils se confondaient en cavernes informes, au lieu de rester coniques comme d'habitude. Il s'était mis à l'abri avec son colonel, dans un bel entonnoir creusé par un obus de 305, quand un autre obus éclatant sur le bord septentrional, les jeta à plat ventre ; ils se relevèrent péniblement, juste à temps pour être renversés sur le dos, par un troisième obus, tombé sur le bord opposé. « Je ne sais, disait-il, comment nous nous en sommes tirés vivants ».

« Un colonel m'a dit que, sur un front de 900 mètres et une profondeur d'environ 450, au moins 80,000 gros obus étaient tombés en six heures.

« L'organisation de défense du bois de Haumont en fut anéantie. Le foyer de concentration du feu se déploya ensuite régulièrement vers la droite française. Les tranchées du bois des Caures et celles de l'Herbebois disparurent sans laisser de traces. Durant tout l'assaut, les Allemands déplacèrent ainsi leur feu, toujours de gauche à droite.

« A la lorgnette, on discerne les nuages de fumée des obus allemands sur la côte du Poivre, et plus près de nous les éclairs des canons français. A nos pieds, un peu de fumée blanche, ça et là, dans la ville grise de Verdun, indique la chute d'un obus. D'innombrables colonnes de fumée, dans les champs et les bois témoignent que des projectiles allemands ont été dépensés en pure perte.

L'air qui vibre, la terre qui tremble, tels sont ici les seuls indices de la plus grande bataille des temps modernes.

### Pertes inutiles

On mande de Paris :

Les journaux s'accordent à dire que la légère avance allemande, sur la gauche de la Meuse, n'a pas lieu d'inquiéter. Un nouvel effort de l'ennemi était à prévoir sur un autre point après son échec au nord de Verdun. Nos soldats font face à la ruée avec une magnifique vaillance.

Une personnalité militaire a déclaré à l'« Echo de Paris » : « Nos pertes, hier, ont été très légères, malgré les bombardements infernaux par des obus de gros calibres, auxquels nos soldats réussirent à résister; tandis que la division allemande qui a pu occuper la cote 265 se fit massacrer presque entièrement.

« Les Allemands sont obligés de changer de méthode d'offensive désespérée: les généraux et les chefs de régiment ont dû prendre la tête des troupes à l'assaut; plusieurs tombèrent, notamment le général bavarois von Graf.

« Les Allemands persistent à accomplir un effort colossal pour gagner du terrain; mais, malgré une minutieuse préparation et une incontestable bravoure, leur avance demeure lente et fragmentaire. »

M. Marcel Hutin constate que l'ennemi est contraint de sacrifier à nouveau ses plus belles troupes pour la conquête de mamelons, dont la perte ne compromet nullement la véritable ligne de défense.

### Journée favorable

On mande de Paris, mercredi :

(Officiel.) La journée nous a été favorable.

L'ennemi, après un bombardement intense, a lancé deux violents assauts contre nos positions au nord de Verdun, l'un à l'ouest de la Meuse, contre Béthincourt, l'autre à l'est du fleuve, sur le flanc est du fort de Douaumont.

Ces deux attaques, malgré l'importance des effectifs engagés, ont été arrêtées net par notre feu d'artillerie. Sur la rive droite, les Allemands occupent bien la redoute Hardaumont, position qui comporte en outre, comme Douaumont, un fort et un village. Mais il ne faut voir là qu'un succès relatif et momentané, puisque ce même ouvrage leur a été enlevé par nous le 7 mars, et qu'il est possible que demain nous y reprenions pied.

C'est là un incident minime de la bataille immense qui présente des alternatives de flux et de reflux.

Tout autre est le caractère de l'avantage que nous avons réalisé sur la rive gauche par notre contre-attaque savamment menée et brillamment exécutée, dont le résultat nous a permis de nettoyer de nuit la presque totalité du bois des Corbeaux, sauf l'extrémité est.

Ainsi notre ligne, qui passe actuellement par Béthincourt, le bois des Corbeaux, le nord de Cumières et le haut de la côte de l'Oie, se trouve maintenant en avant de notre première ligne de résistance effective constituée, celle-là, par des positions solides, celles du Mort-Homme, au sud de Cumières. C'est dire que notre situation s'est améliorée sensiblement dans ce secteur.

### Aux Chambres fédérales

#### Conseil national

Séance du jeudi 9 mars, à 8 h. 30 du matin.

Présidence de M. Arthur Eugster

#### Le débat sur la neutralité et les pleins pouvoirs

##### Discours de M. Hoffmann, conseiller fédéral

Nous avons publié hier le discours de M. Micheli.

M. Hoffmann parle ensuite.

M. Hoffmann, conseiller fédéral, chef du Département politique, aborde de suite l'affaire de l'état-major, en déclarant que le Conseil fédéral fut dès le début d'avis qu'il fallait liquider cette affaire discrètement. Ce qu'on a vu depuis lors est la meilleure preuve des grands avantages qu'aurait eus, à l'intérieur et à l'extérieur, une solution discrète. Jamais le Conseil fédéral n'a songé à favoriser d'une façon quelconque les deux coupables, mais il a songé à sauvegarder la situation de la Suisse. Le jugement de Zurich a établi une violation des devoirs de service, reconnue également par le chef de l'état-major général. Ce point de la déposition du colonel Sprecher a été trop laissé de côté, tandis qu'on insistait sur un autre côté, pour faire de cet officier un bouc émissaire. L'orateur constate que le colonel Sprecher a déclaré textuellement: « Je crois que le service de renseignements peut entrer facilement en conflit avec la neutralité. »

L'orateur prend la défense du chef de l'état-major général et déclare avoir toujours la plus grande confiance en sa personne, mais il se rallie d'autre part nettement au jugement de Zurich. La neutralité doit être appliquée d'une façon stricte et loyale. Nous

assistons dans le monde à une débâcle du droit international, et nous sommes heureux de voir que jusqu'ici nos droits ont été respectés. Le Conseil fédéral affirme sa volonté de conduire seul la politique extérieure du pays. L'autonomie du général ne concerne que les questions purement militaires. Le respect de la neutralité est à la base des instructions données au général et celui-ci ne songe pas à faire de la politique. La difficulté de la situation est pour nous que nous ne sommes pas en guerre, mais dans l'état de « neutralité armée ».

M. Hoffmann, parlant des difficultés économiques et du ravitaillement, rappelle la tâche immense de la S. S. S. Les difficultés proviennent notamment du manque de matériel roulant. Le Conseil fédéral a fait des démarches pour la sauvegarde de nos intérêts, mais il a fallu tenir compte des circonstances et conclure des compromis. Notre plus grand ennemi réside non dans les gouvernements étrangers, mais à l'intérieur du pays, dans la méfiance, les accusations injustifiées et dans la spéculation sur les denrées. Le Conseil fédéral a donné aux cantons tous les moyens de lutter contre les accapareurs, mais les cantons n'en font pour ainsi dire aucun usage, si bien que dans une nouvelle ordonnance les pouvoirs ont dû être attribués au Conseil fédéral. Nous ne pouvons atteindre notre but qu'en portant atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie. Les mécontents feraient mieux de s'adresser aux autorités qu'aux journaux.

Des fautes et des erreurs ont été commises et le Conseil fédéral demande un peu d'indulgence. Mais la proposition socialiste de nommer une commission de contrôle parlementaire n'aboutirait à rien. Il est impossible de supprimer en ce moment les pleins pouvoirs. Seuls les doctrinaires et les amateurs de belles phrases peuvent insister.

L'orateur constate que la presse a causé de grands soucis au Conseil fédéral, ceci pas seulement dans la Suisse romande. Les journaux ont causé les plus grandes difficultés à notre pays. Certains d'entre eux ne se sont laissés guider uniquement que par leurs sympathies étrangères et leur haine pour un des partis belligérants. La censure préventive serait ressentie comme une grave violation des droits individuels et n'a pas pu fonctionner pour ce motif.

En outre il aurait fallu un personnel fort nombreux pour exercer la censure préventive. Le Conseil fédéral regrette de n'avoir pas pu agir contre les *Stimmen im Sturm*, c'est-à-dire contre l'agitation d'une région du pays contre l'autre. Le Conseil fédéral n'admet pas le droit à l'offense. Il redoute les publications étrangères de mauvais goût. En ce qui concerne les offenses faites à notre gouvernement, le Conseil fédéral s'est montré très modéré, mais il y a une limite qu'il ne peut pas laisser dépasser, en raison de la nécessité de maintenir le prestige de la Suisse à l'étranger. (Appl.)

#### La Suisse et la Belgique

La Suisse tout entière, déclare M. Hoffmann, a vibré au moment de la violation de la Belgique. On a demandé au Conseil fédéral d'intervenir officiellement. Il ne pouvait pas le faire, parce qu'une pareille intervention aurait pu être dangereuse pour un petit Etat neutre. M. Hoffmann a choisi l'occasion des réceptions du Nouvel-An pour exprimer au ministre de Belgique les profondes sympathies du peuple suisse dans les épreuves douloureuses que traverse son pays.

En ce qui concerne l'émotion dans la Suisse romande, l'orateur reconnaît que les motifs ont été d'ordre essentiellement patriotique. Cette crise a néanmoins porté atteinte à notre prestige.

M. Hoffmann termine par un appel au peuple suisse qu'il engage à songer avant tout aux intérêts nationaux et au prestige du pays. (Appl.)

Le président de l'assemblée annonce ici que 44 orateurs sont encore inscrits et prie les députés de modérer leurs facultés oratoires.

MM. Locher, Choquard, Jaton déclarent alors renoncer à la parole. Sur la proposition du président, il y aura séance de nuit et prolongation des débats cette semaine jusqu'à samedi.

M. Jäger Argovie, appuie M. Ullmann contre M. Secretan. M. Pignat, Neuchâtel, s'élève contre les méthodes d'instructions étrangères dans l'armée et demande au Conseil fédéral de remédier aux abus. Grimm déclare que le groupe socialiste se place au point de vue strictement neutre et se dit profondément indigné de la violation de la neutralité belge. L'orateur passe en revue certains incidents pour critiquer l'attitude du Conseil fédéral et de ses organes. Il fait le procès des espions, des industriels et des hommes de la finance. Il critique ensuite les méthodes militaires en vigueur et le drill qui touchent à la dignité de l'homme.

Parlant de l'affaire de l'état-major, Grimm déclare que ce qu'il y a à regretter dans la déposition du colonel de Sprecher, c'est que cet officier a déclaré que la neutralité avait plus à souffrir d'un groupe de belligérants que de l'autre. Les déclarations de la commission de neutralité, dit l'orateur, sont manifestement insuffisantes. Elles seront une déception pour le peuple. Le parlement est dépourvu de ses droits, par exemple du contrôle des dépenses militaires, plus que dans les monarchies belligérantes. Nous demandons que l'exercice des pleins pouvoirs soit contrôlé par une commission parlementaire. Ce contrôle est une nécessité. C'est le seul correctif que nous pouvons donner aux pleins pouvoirs.

Les débats sont interrompus à 12 h. 20.

Séance de relevée du 9 mars à 8 h. du soir

#### Discours de Paul Graber

Paul Graber a prononcé le discours suivant :

1. En principe, nous sommes contre les pleins-pouvoirs comme je suis, a priori, contre la confiance à accorder à quel gouvernement bourgeois que ce soit, y compris le Conseil fédéral.

Ce n'est pas l'heure d'apporter ici une démonstration à l'appui de cette attitude. Qu'il me suffise de déclarer, pour être d'une absolue sincérité, que je considère tout gouvernement actuel, comme l'émanation politique d'un régime économique qui sanctionne de profondes injustices — je ne dis pas inégalités, afin d'écartier toute équivoque — qui admet comme une chose légitime la concentration dans les mains d'une minorité du fruit du labeur commun et qui ajoute à cette iniquité le droit de rendre cette concentration de richesses obtenues par la violation de l'équité héréditaire ; d'un régime économique qui crée fatalement des antagonismes irréductibles de classes, des antagonismes de nations faisant sans cesse planer au-dessus de nos têtes le danger de conflits sanglants.

Dans cette douloureuse division de la société, je crois impossible qu'un gouvernement, fût-il composé d'hommes aux plus pures intentions, puisse observer un juste équilibre ; je le crois d'autant moins lorsqu'il est composé d'hommes qui adhèrent en leur intelligence et en leur conscience au système d'injustice dont je viens de parler.

Je suis, en principe, contre les pleins-pouvoirs, pour cette même raison déjà, mais, en plus, parce que je tiens profondément aux principes démocratiques, qui ont une certaine affinité avec le régime économique que nous opposons à celui que tous vous défendez. Je crois profondément, non seulement à la beauté morale de la démocratie, mais aussi à sa vertu agissante. Voilà pourquoi, déjà au 3 août 1914, je ne me suis rallié à la déclaration de notre groupe qu'à contre-cœur ; pourquoi je l'ai regretté par la suite.

Quel spectacle allons-nous donc donner au monde si nous en venons à dire ou à laisser entendre que le rouage démocratique a des imperfections pratiques qui le rendent juste suffisant en temps ordinaires, mais encombrant, pour ne pas dire plus, en temps difficiles. Est-ce donc cette démonstration qu'il est de notre devoir de fournir à la veille du moment où l'Europe est bouleversée par des perturbations qui la feront peut-être hésiter entre les formes politiques démocratiques et les formes politiques autoritaires. Si, à ce moment-là, en quel parlement que ce soit, quelqu'un venait à citer l'exemple de la Suisse, et à déclarer qu'elle a démontré que le régime républicain ne serait pas capable de relever les nations européennes ruinées, j'envisagerais que nous aurions commis une impardonnable faute.

Telles sont les deux raisons essentielles qui dictent mon attitude dans le débat actuel. Vous voyez que je n'ai rien à voir avec le conflit de sympathies basées sur des questions de races. Ce point de vue-là, me semble-t-il, rapetisse le terrain, étrique la signification du débat et froisse des susceptibilités que même les plus tolérants parmi vous peuvent posséder sans s'en douter. J'ai entendu Messieurs Fazy et Calame dire que nos populations sont très excitables, et laisser entendre que cela explique leur indignation ; je crois même qu'on a parlé d'emballlement et qu'on a vaguement sollicité des concessions mutuelles en leur faveur. De telles explications enlèvent beaucoup de leur valeur aux manifestations populaires, et je ne puis y souscrire. Je ne puis juger que de celles du Jura. Vous n'avez vu dans ces régions aucun incident, aucun trouble. C'est que la vie syndicale dont tout le monde ici ne pense pas le plus grand bien, a entraîné ces populations à une action méthodique, réfléchie, et je repousse pour elle, l'excuse de l'excitabilité, de l'emballlement. D'ailleurs, il serait presque ironique de parler de race, quand l'élément d'origine germanique noie, dans nos régions, l'élément latin.

Je ne crois point me tromper en disant que l'éveil de la conscience prolétarienne et l'attachement aux formes démocratiques ont dominé dans le Jura, dans le canton de Neuchâtel, l'influence, bien réelle aussi, des attractions culturelles. Je crois ne point me tromper en affirmant que ces deux éléments ont dominé dans les assemblées qui ont réclamé la transformation des pleins pouvoirs en une limitation, ainsi qu'un véritable contrôle parlementaire, qui ont demandé la révocation du général et du chef de l'état-major, qui ont réclamé la suppression des tribunaux militaires.

Permettez-moi d'examiner, sous la même inspiration, les deux premiers de ces problèmes.

2. Les pleins pouvoirs. — Je vous ai dit déjà, qu'en principe, je ne puis les accepter. Mais j'ai des raisons d'ordre plus positif que je tiens à relever dans l'ordre où je les rencontre dans le rapport du Conseil fédéral.

Je ne m'arrêterai pas à relever la contradiction qu'il y aura entre certaines allusions envers les Suisses romands et l'affirmation du Conseil fédéral parlant d'événements graves et de managements de deux officiers de l'état-major qui ont causé dans tout le pays une émotion et une irritation profonde ; je ne m'arrêterai pas à relever l'excuse du Conseil fédéral pour refuser de répondre favorablement à la demande de la fraction socialiste, soit : qu'il tenait à ce que le tribunal jugeât en toute liberté, sans avoir à subir aucune influence, même apparente, alors qu'on sait quel rôle fut joué par le chef d'état-major pour passer aux raisons avancées par le Conseil fédéral en faveur des pleins pouvoirs.

Il a, à mon avis, mal placé le problème, en disant : « Dès lors, la seule question qu'il y ait lieu de se poser est de savoir si, depuis le début de la guerre, les circonstances se sont modifiées de telle sorte qu'il n'existe plus d'état de crise justifiant les arrêtés d'urgence. »

Non, messieurs, ce n'est pas la question qui se pose, elle serait trop aisée à trancher. Nous la

posons ainsi toujours sous la poussée de nos préoccupations démocratiques :

« Les mesures qui doivent être prises étant données les circonstances actuelles ne doivent-elles pas l'être en respectant davantage — et cela dans la mesure la plus étendue possible — les droits parlementaires, les prérogatives des Conseils qui représentent la nation ? »

Prenons comme exemple des arrêtés d'ordre économiques : monopoles du blé, du sucre. Est-il admissible que ces opérations, mettant en jeu des dizaines de millions, échappent à un contrôle sérieux et effectif du Parlement, est-il admissible que leur structure intérieure nous échappe, est-il admissible alors, que les prix de ces marchandises s'élèvent rapidement, que les parlementaires ne soient pas en mesure de pouvoir donner à leurs électeurs l'assurance que tout est en ordre. Quand on a organisé le monopole du sucre, les vendeurs, les coopératives, par exemple, qui en avaient de réserve, ont dû verser à la Confédération une prime de 15 francs par quintal. Le consommateur, qui a subi les effets de cette hausse, ne se contente pas de vagues explications et d'incertaines compensations. Seul un contrôle permanent, précis, illimité, organisé, non pas par le Conseil fédéral, qui se trouve intéressé, mais par le Parlement lui-même, calmera les inquiétudes et fera disparaître des suspensions.

On a critiqué avec beaucoup d'aigreur certaines accusations, certains jugements, mais c'est pourtant la conséquence fatale d'un régime de pleins pouvoirs.

Les partis de gauche au Parlement français ont mené une ardente campagne jusqu'à ce que des commissions parlementaires exercent enfin un contrôle normal. Les partis réactionnaires les ont combattus, parce qu'elles cadrent mal avec leurs conceptions. Mais, une fois établies, une fois en fonctions, elles ont découvert une foule d'abus et d'erreurs ; elles ont donné la mesure de leur valeur.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le Conseil fédéral n'étant pas en mesure de contrôler, le Parlement, en vertu des pleins pouvoirs, n'étant pas appelé à organiser un contrôle effectif, il se trouve que le Conseil fédéral est appelé à nommer des experts.

Eh ! bien, même si tous ces gens-là étaient la vertu incarnée, si c'étaient des dieux, je ne voudrais pas d'un tel régime, parce que je craindrais que par la force même des choses, ces dieux ne redevenaient très vite des mortels, avec toutes les faiblesses des mortels. C'est jouer là un jeu dangereux, et c'est, en même temps, créer une atmosphère de tentation pour eux et de suspicion pour le pays.

Ce que je dis pour ces deux exemples s'appliquerait à tout. Aussi, quand le Conseil fédéral, simplifiant toujours trop le problème, déclare que « ces organisations sortant des cadres constitutionnels doivent disparaître avec les pleins pouvoirs », nous disons que non et qu'elles peuvent subsister, tout en rendant au Parlement ses prérogatives ; qu'elles peuvent subsister, sous un sérieux contrôle parlementaire.

« L'appétit vient en mangeant », dit un proverbe. Cela, semble-t-il, est vrai pour les pleins pouvoirs aussi. Le Conseil fédéral, en effet, déclare qu'il aura besoin des pleins pouvoirs encore après la conclusion de la paix, pendant une période transitoire, pour ramener le pays dans des voies économiques normales.

Mais, Messieurs, cette théorie, séduisante au premier abord, est profondément dangereuse, et ouvre la porte à un incertain redoutable. Combien de temps faudra-t-il pour cela ? Les perturbations économiques dont souffrira l'Europe seront telles que les effets du bouleversement dureront des années. Il faudra peut-être, en effet, recourir à des mesures extraordinaires durant une certaine période, mais, une fois encore, non pas à l'aide de pleins-pouvoirs accordés au Conseil fédéral, mais à l'aide de la représentation nationale.

Il est d'ailleurs des mesures qui, en elles-mêmes, ne nous paraissent pas heureuses du tout, telles celles à l'égard des loyers, qui ont été absolument insuffisantes. Celle sur la répression des outrages envers les peuples, chefs d'Etat et gouvernements étrangers, qu'il est interdit d'avilir dans l'opinion publique. Mais il est des attentats qu'il nous appartient de juger et de condamner avec vigueur, parce qu'ils blessent les sentiments les meilleurs qui sont en nous. Pouvait-on assister à l'écrasement des Boers, à certaines représailles, aux Indes, à certaines hécatombes à Madagascar ; peut-on assister aux souffrances des Juifs en Russie, aux douloureuses mutilations des libertés finlandaises, aux atrocités de la Belgique, à l'anéantissement de la Serbie, à l'effondrement de la Lusitania, aux exécutions sommaires qui se comptent par centaines en Autriche, sans exprimer des sentiments permettant l'application de l'ordonnance du 2 juillet ?

Se taire est une complicité ou une abdication et nous ne voulons ni l'un ni l'autre.

Faut-il que nous parlions une fois encore de la censure ? Vous savez ce que nous en pensons.

Mais, dans le rapport du Conseil fédéral, je trouve ce passage :

« Il n'y a pas lieu de s'étonner que, dans une démocratie, toute restriction apportée à la liberté de la presse paraisse une atteinte grave... » Vous entendez : paraître !!! C'est probablement ce que dans le domaine de la censure, on avait plutôt fait pas assez que trop. Je n'ai pu m'empêcher de penser, en présence de ces deux déclarations, à la flamboyante déclaration des droits de l'homme, disant en son article XI :

« La libre communication est un droit le plus précieux de l'homme. »

A ! je sais ! on oppose au souffle de 93 la réalité de celle-ci. Ses avantages sont évidents, mais quand elle n'est pas vivifiée par le souffle de l'idéal, quand elle rogne les ailes audacieuses de la pensée, elle devient desséchante et il nous semble que ce dessèchement apparaît à chacune des pages du II<sup>e</sup> Rapport du Conseil fédéral.

Mais le comble, c'est la fin de la démonstration du Conseil fédéral en faveur des pleins pouvoirs.

« Qu'on n'oublie pas, enfin, qu'il y va de la

considération de l'autorité suprême. Le pays a le plus haut intérêt à ce que cette considération reste, vis-à-vis de l'étranger, intacte et absolue ». Une décision des conseils législatifs qui toucherait aux pleins pouvoirs affaiblirait la situation du Conseil fédéral au dehors comme au dedans. »

Comment, Messieurs, la « considération » du Conseil fédéral serait au-dessus du respect des principes démocratiques ? Pour être considérés au dehors et au dedans, oui, au dedans, chez nous, où, depuis 48 n'a régné aucun pouvoir qui ne fût foncièrement républicain, il ne faut pas toucher aux pleins pouvoirs !

Cela affaiblirait le Conseil fédéral ? Comment, vous voulez continuer à décapiter le régime parlementaire, vous voulez affaiblir la portée de la représentation nationale, vous voulez un gouvernement de force, en affaiblissant l'intervention la plus immédiate de la volonté populaire, vous diminuez en quelque sorte la nation, au bénéfice des sept membres du Conseil fédéral et vous pensez, en altérant ainsi notre jeu politique, obtenir de la considération à l'extérieur et même à l'intérieur ? Qu'un pareil langage se tienne en Allemagne, où il ne démentirait pas les principes fondamentaux de l'organisation du pays soit, mais chez nous, je le considère comme dangereux, comme attentatoire au régime démocratique.

N'y aurait-il que cette raison pour m'incliner à repousser les pleins pouvoirs que je la trouverais plus que suffisante. Peu à peu, sous la poussée lente, mais incessante des privilégiés capitalistes qui créent dans le monde économique un état oligarchique, antithèse des formes républicaines, la notion de la supériorité de celles-ci disparaît et on en vient à des thèses aussi dangereuses que celle-là.

Je vous ait indiqué pour quelles raisons je ne puis ni avoir confiance ni accorder les pleins pouvoirs. Je voudrais de même expliquer objectivement pourquoi je ne crois pas que notre gouvernement ait observé à l'égard des deux groupes en présence le parfait équilibre qui devait être la grande sauvegarde de notre neutralité. Comment voulez-vous qu'un gouvernement qui croit en la vertu de la force, en la supériorité de la dictature sur le parlementarisme, ne soit pas attiré invinciblement vers le pays où triomphent brutalement de tels principes ? Et puis on ne peut pas résister à certaines sympathies qui résultent de toute une communauté de vie intellectuelle favorisée par une langue commune. Enfin, et c'est encore plus important la pénétration économique allemande en Suisse a ajouté des intérêts aux sympathies. Des entreprises industrielles, des établissements de crédits d'origine allemande ont obtenu la collaboration de personnalités suisses de personnalités politiques même et dans cette enceinte il s'en trouve probablement plus d'un qui a des intérêts économiques communs avec des financiers et des industriels d'Allemagne.

Tout cela crée une atmosphère qui peu à peu vous entoure et vous gagne et ce qui nous étonnerait, c'est que vous échappiez à cette influence.

On a rappelé ce matin la Convention du Gothard, permettez-moi de vous rappeler l'incident pour ne pas dire plus qui entoura la nomination du général, l'empressement que l'on mit à protester contre le raid de Friedrichshafen, le mystère qui entoura l'organisation de la Treuustelle et qui ne fut connue du public et des parlementaires que par la révélation de la « Berner Tagwacht ». L'éteignoir que l'on mit sur l'incident de Delle si froissant pour la France, les largesses de nos exportations en faveur des deux empires et qui toutes portent l'étiquette suspecte de « compensations » ; les arrestations inconsidérées de journalistes anglais, les hésitations et la lenteur que mirent les autorités militaires et politiques à prendre des mesures à l'égard des deux officiers coupables aux dépens de la France et de l'Italie, tout cela constitue une somme de faits donnant très fortement l'impression que la balance si délicate de notre neutralité a une tendance marquée à pencher du côté des deux empires.

Et cela nous empêche de lui accorder plus longtemps des pleins pouvoirs. Si notre balance de la neutralité devait marquer une tendance — et je ne qu'il le faille, je ne voudrais pas qu'elle eût quelque caractère francophile que ce soit — « il fallait qu'elle marquât une tendance ne devrait elle pas se montrer du côté où nous trouvons des formes politiques semblables aux nôtres et qui sont à nos yeux indispensables à une vie politique favorable à la classe ouvrière particulièrement. »

Messieurs, je ne puis renouveler donc les pleins pouvoirs au Conseil fédéral que je considère comme l'émanation d'un parti politique influencé, orienté, dominé par les principes du régime capitaliste.

Je ne puis les renouveler parce qu'ils sont une menace pour notre vie démocratique.

Je ne puis les renouveler parce que l'usage qu'il en a fait ne me satisfait point.

Je ne puis les renouveler parce qu'il n'a pas observé jusqu'à cette heure la parfaite neutralité qu'exige notre sécurité actuelle et notre avenir économique, et je me rallie à la proposition Grimm qui, tout en entrant dans la voie de la limitation des pleins pouvoirs, moins loin il est vrai que j'eusse personnellement désiré, réclame l'organisation d'un contrôle parlementaire permanent dépendant non du gouvernement mais des conseils législatifs. Certains de nos collègues on cru trouver suffisante satisfaction dans un certain nombre de mesures prises récemment par le Conseil fédéral et qui apparaissent un peu comme une soupe qu'on se hâte de faire fonctionner pour provoquer momentanément un apaisement. Je ne puis les suivre dans cette voie, d'abord parce que cette limite demeure à la merci du Conseil fédéral et non des Chambres.

Elle ressemble à certaines décisions prises par Louis XIV. selon son bon plaisir et qu'il pouvait rapporter quand il le trouvait sage. Cette limitation n'en est pas une. C'est une manifestation nouvelle de la volonté du Conseil fédéral qu'une autre manifestation de cette même volonté peut faire disparaître quand il le trouvera bon.

Un dernier mot sur ce sujet. Le Conseil fédéral a donné des explications à la commission des pleins-pouvoirs qui n'a rien contrôlé. Or, si toutes ces explications ont la valeur de celles que nous a fournies M. Decoppet sur l'incident de Delle ou sur le drill, elles me laissent profondément sceptique. Ce n'est pas sans une certaine indignation que j'ai entendu le président même de la Confédération dépeindre cet incident sur un ton moitié badin et moitié ironique et soutenir une version qui me paraît irrécusable. Comment, ce jeune lieutenant commence par faire tirer la sentinelle pour alarmer le poste, celui-ci répond avec trop de mollesse — probablement parce que trompé une fois ou deux par ce mode fantastique de les éveiller, les soldats ne le prennent pas plus au sérieux qu'on ne prit au sérieux le loup du berger Guillot — à la troisième alarme, il fait aligner ses hommes et leur ordonne de tirer contre un talus. Combien de balles fut-il tiré contre le talus? Il faut croire que ce fut un bien grand nombre puisque 28 allèrent s'égarer contre la gare de Delle. Je veux croire que M. Decoppet a donné cette version en toute loyauté, mais quelles preuves en a-t-il données. Une enquête militaire est-elle suffisante? Je le nie car il y a dans l'armée un esprit de corps qui ne connaît pas ou en tout cas beaucoup moins les divisions que le monde civil. A-t-on questionné en toute liberté les soldats, a-t-on inspecté les lieux? Je ne puis, quant à moi m'incliner devant quelques affirmations et l'affaire me paraît en ce moment aussi trouble si ce n'est plus qu'avant le plaidoyer de M. Decoppet.

Si on a fait beaucoup de bruit autour de l'affaire de Delle, c'est qu'elle a été connue. Si d'autres étaient connues, si la pleine lumière pouvait être faite partout, il y aurait peut-être d'autres officiers qui, se trouvant dans un état particulier, aient fait lever leurs hommes au milieu de la nuit pour obéir à une simple fantaisie. Les efforts que, selon les explications de M. Decoppet lui-même, le gouvernement a fait pour empêcher que l'affaire des deux colonels sorte du silence, nous a péniblement impressionnés; cette révélation éveillera fatalement dans le pays ce cri justifié: Dieu sait ce que nous ne savons pas!

Et maintenant, permettez-moi de passer à un autre sujet. Avant de l'aborder, je rappelle à nouveau, que seules des préoccupations démocratiques m'inspirent en demandant que nous convoquions, en application de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 9 octobre 1902, l'Assemblée fédérale pour discuter l'activité du général et éventuellement en prononcer l'application. Je laisserai complètement de côté les questions secondaires pour ne m'arrêter qu'aux questions capitales.

Et tout d'abord je reviens à la nomination du 3 août. Elle a été entourée de circonstances qui ont été une première et regrettable atteinte aux principes d'une saine démocratie. Ce fut — cette pression du gouvernement pour arracher une nomination à laquelle il tenait pour des raisons non déclarées — une grosse faute qui, étant donné le passé militaire du colonel Wille, ses liens de parenté, pouvait donner libre cours aux soupçons les plus extrêmes.

Pour moi j'y vis une atteinte inquiétante au jeu normal de notre organisation politique: c'était presque un coup de force!

En proposant aujourd'hui la révocation du général nous avons la satisfaction légitime de proposer une revanche contre cette défaite de nos droits.

Ce serait cependant insuffisant.

Je passe à une deuxième raison. Déjà avant la guerre nous considérons le colonel Wille comme le chef d'une tendance d'éducation militaire détestable et dangereuse pour la dignité du citoyen, dignité qui est une des assises les plus importantes du monument républicain. Il est inutile de s'étendre plus longuement sur ces faits, sur l'introduction de ces méthodes qui brisent la personnalité, qui favorisent un autoritarisme farouche, qui cultivent des formes réflexes et automatiques pour marquer la soumission, le respect, la distance hiérarchique.

M. Decoppet a parlé du drill avec la même méthode d'élasticité et de glissement qu'il employa à propos de l'incident de Delle. Il a cherché à amuser la salle. Mais, messieurs, cette méthode militaire aboutit cependant aux fameux douze commandements du major Wille, qui sont un monument d'autoritarisme outrageant, un véritable attentat aux principes républicains. Elle aboutit à ce qu'on cite devant les tribunaux militaires des représentants du peuple qui dénoncent publiquement leur danger. Elle aboutit à ce qu'on nous donne les succès allemands comme une démonstration sur le vif de la supériorité matérielle du régime de Saverne. Une circulaire du général, du 12 septembre 1914, établit ce rapprochement, cette comparaison.

Même dans le monde militaire un succès matériel n'est pas suffisant pour établir la supériorité d'un système. S'il entraîne des déformations morales profondes, le succès matériel qu'il établit est une défaite. Pour forcer ma pensée, s'il fallait, demain, devant les systèmes nouveaux de défense, transformer les soldats en brutes pour leur permettre de triompher, qui donc oserait le réclamer par raison d'Etat si ce n'est des

professionnels qui, par entraînement, en arrivent à confondre le moyen, l'armée, avec le but, la sauvegarde de notre dignité.

Nous prétendons que nous glissons sur une pente fatale. Nos protestations dans cette salle même ont été un garde à vous et nos manifestations un commencement de réveil populaire contre cette intoxication de notre vie nationale. On veut rejeter la faute sur des officiers inférieurs qui font du zèle. C'est une erreur et je puis affirmer que des officiers qui n'entraient pas avec assez de zèle dans cette voie pernicieuse, ont reçu des notes de blâme. Il y a eu une transformation profonde dans nos mœurs militaires, on n'a pas seulement fait de l'école de soldat sous le nom de drill; on n'a pas fait des exercices comme en font des gymnastes, qui, eux, s'astreignent volontairement à des exercices dont ils connaissent la portée. Cette manière d'arrondir les contours et de blanchir ce qui est noir au moyen d'un tour de phrase plaisant est admissible au barreau, il ne l'est pas dans un tel débat.

Le sentiment populaire ne s'y trompe pas, «allez», il sent là une atteinte qui le blesse profondément, très profondément et si vous n'en entendez pas les échos, c'est que vous êtes probablement trop éloignés ou que votre attachement au régime capitaliste vous a fait perdre la notion de ce qu'on ne peut infliger au peuple sans le blesser. Enfin il y a une troisième raison.

Notre armée est dans la main de notre général depuis dix-huit mois. Elle risque de l'être dix-huit mois encore. Or, on ne la soumet pas seulement à un régime alimentaire ou d'exercices physiques, on la soumet aussi à une atmosphère morale. Si celle-ci est bonne, si elle correspond à notre idéal politique, c'est bien. Si elle entre en opposition au contraire, c'est dangereux. Or, c'est ce qui se produit.

J'en veux pour preuve une lettre du général et sa circulaire du 15 avril 1915.

Eh bien, pour M. Ullmann, qui a dénoncé ceux qui intoxiquent la nation qui est foncièrement saine, voilà un beau champ d'action. On inocule à notre armée des principes d'injustice, des principes d'inégalité, des principes autocratiques tendant à passer par-dessus les sentences des tribunaux et à faire fi de cette façon à l'organisation légale du pays. Que cette inoculation néfaste qui a duré 18 mois dure 18 autres mois encore et la nation sera peut-être irrémédiablement contaminée. Ce virus-là, doit être contagieux, car nous avons vu le Conseil fédéral qui s'est trouvé en fréquents rapports avec le général, adopter ce procédé néfaste dans l'affaire des colonels; il a cherché à étouffer l'affaire, il a voulu sauver l'apparence, il n'a réclamé la pleine lumière que lorsqu'il n'a plus pu faire autrement, lorsque l'opinion s'est émue, lorsqu'elle fut empoisonnée par les lumières de la presse, dirait M. Ullmann.

Si le mal a passé du général au Conseil fédéral, comment voulez-vous que nous ne craignons pas pour la nation?

«Si un membre est malade, coupe-le et jette-le loin de toi, car il vaut mieux qu'un membre périsse plutôt que tout le corps» dit je crois l'Evangile.

Si le général est le bras droit de notre défense — ce que j'ignore — mais s'il porte en lui un mal redoutable pour nos institutions démocratiques — et cela nous ne l'ignorons pas — il faut non pas le couper, mais le révoquer. C'est un devoir que nous impose la sauvegarde des institutions que nous avons fait serment de protéger.

Permettez-moi de conclure:

Vous vous trouvez en présence d'une situation menaçante, menaçante à l'extérieur où se déroule la guerre,

menaçante à l'intérieur où se dressent des divisions de région en région.

Vous faites des efforts considérables pour vous protéger, pour galvaniser le sentiment de l'unité nationale.

Vous vous adressez aux bonnes volontés; au cœur, à la conscience des Suisses.

Tout cela est touchant. Tout cela peut apaiser pour un temps.

Mais tout cela sera compromis demain, la paix extérieure même, si elle se conclut, sera le signal de guerres nouvelles.

Tous ces antagonismes de culture, de langues, de sympathies, tout cela pourrait être solutionné par vos méthodes si il n'y avait derrière ces problèmes d'irréductibles problèmes d'intérêts, de concurrence, des forces de cupidité et d'ambition que le régime capitaliste stimule.

Je ne me flatte pas de vous rendre éléments au socialisme, mais il faut que nous disions cela pour qu'on ne nous accuse plus avec une certaine légèreté, avec un manque d'équité, d'être des pêcheurs en eau trouble.

Mais nous sommes convaincus que seul le socialisme, en mettant fin à ces courants d'intérêts antagonistes, donnera aux nationalités, aux tendances intellectuelles, aux tempéraments ethnographiques, aux différences religieuses et philosophiques, aux sympathies collectives le moyen de se développer, de s'affirmer sans provoquer des conflits, des haines et des colères. Vous roulez le rocher de Sisyphe, nous l'écartons.

## NOUVELLES SUISSES

TESSIN. — Un départ qui sera bien accueilli. — Le Département politique suisse a fait savoir au Conseil d'Etat du Tessin que, suivant une communication de la légation d'Allemagne à Berne, le Dr Kunzer, qui exerçait à Lugano les fonctions de consul auxiliaire, a été transféré dans un autre poste et remplacé au consulat allemand

de Lugano par M. Freytag, conseiller de légation.

On se rappelle que le Dr Kunzer avait été mêlé à l'affaire de contrebande de dynamite dont la Chambre italienne s'est récemment occupée.

## Convocations

(Sous cette rubrique paraîtront dorénavant toutes les convocations concernant les assemblées, conférences, réunions des organisations socialistes, syndicales et coopératives. Pour paraître le même jour, elles devront nous parvenir jusqu'à 9 heures du matin au plus tard.)

VILLERET. — Assemblée générale du Parti, samedi 11 mars, à 8 h. du soir, au local, Hôtel de la Couronne.

Le camarade J. Humbert-Droz sera parmi nous pour nous faire une causerie intitulée: «Comment on domestique un peuple». Il est donc du devoir de chaque membre d'être présent. Le Comité.

## JURA BERNOIS

Fabrique de Boches. — Un facteur du Jura reçut l'autre jour pour la distribuer une lettre provenant de la Suisse allemande portant l'adresse: «A la fabrique de Boches de X». Le brave homme d'abord interloqué se rappela qu'un postier ne doit jamais être embarrassé. Aussi s'en fut-il illico à la «Fabrique d'ébauches» où l'on s'égayait fort de la nouvelle raïson sociale.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

Mise sur pied. — Sont de nouveau mis sur pied, à teneur de l'arrêté du Conseil fédéral du 6 mars 1916:

Le 3 avril 1916, à 2 heures du soir:

Les comp. d'inf. des étapes I et II/102. à Lyss.

La comp. d'inf. des étapes I/104, à Lucerne.

La comp. d'infanterie I/106. à St-Gall.

La mise sur pied intéresse tous les officiers, sous-officiers et soldats de ces unités.

## NEUCHÂTEL

Collision. — Mercredi soir, vers 5 heures, deux voitures sont entrées en collision à l'avenue du 1<sup>er</sup> Mars. Les deux occupants d'un tilbury ont été violemment projetés sur le sol sans heureusement se faire grand mal.

## LA CHAUX-DE-FONDS

Cercle ouvrier. — On nous annonce que le groupe théâtral «La Ruhe» interprétera sur notre scène, dimanche soir 12 mars l'«Aventurier», comédie en 4 actes d'Alfred Capus. Nul doute que cette pièce, qui a obtenu un vif succès, dimanche dernier au Stand, attire au Cercle la foule des grands jours. — Voir l'annonce demain.

Accident. — Mercredi soir, une jeune fille est tombée sur un trottoir en mauvais état et s'est brisée une jambe de très vilaine façon. Il y a vraiment des propriétaires qui en prennent un peu trop à leur aise avec l'entretien des abords de leurs immeubles.

Décès. — On annonce la mort de M. Adolphe Frossard, chef du Bureau de contrôle de notre ville, un poste qu'il occupait depuis 33 ans.

M. Adolphe Frossard avait débuté comme simple employé au «Crédit mutuel ouvrier», d'où il passa au contrôle. Plus tard, il fut nommé président du conseil d'administration du Crédit mutuel, fonctions qu'il remplit depuis 11 ans.

Conférence. — On annonce pour demain soir à 8 1/2 h., au Stand, une conférence publique et contradictoire de Louis Bertoni, de Genève, sur «La Guerre». (Voir l'annonce.)

Théâtre. — C'est un grand événement. Le plus grand gala artistique que nous annonce l'excellente tournée Roger Guyot, pour le dimanche 12 mars, au théâtre de La Chaux-de-Fonds, avec «Ruy-Blas», le chef-d'œuvre de Victor Hugo, où pendant 5 actes le public est tenu sous le charme, cela d'autant plus que les premiers emplois sont tenus par M. A. Charney et Mlle Jane Borgos, entourés de nombreux artistes.

Il n'y a pas que le public lettré qui se réjouit à l'idée d'aller applaudir «Ruy-Blas»; tout le public en général sera intéressé par ce chef-d'œuvre, qui est l'une des œuvres les plus magnifiques de Victor Hugo.

Mais pour jouer Ruy-Blas, il faut un personnel nombreux, il faut des artistes d'un grand talent, il faut une grande quantité de costumes d'une réelle richesse; or, la tournée Guyot possède tout cela, et «Ruy-Blas» sera encore mieux monté que «Madame Sans-Gêne».

Il y aura, dimanche, matinée à 2 heures trois quarts pour les écoles et spectacle pour le public le soir, à 8 heures et demie.

La location est ouverte chez M. Méroz.

Brasserie du Saumon, Parc 83. — Samedi, dimanche et lundi, 4 grandes représentations sensationnelles données par la troupe «les Belards». — Voir aux annonces de demain.

## A nos lecteurs

Nous prions nos lecteurs d'excuser le retard apporté à la distribution du numéro de ce jour, provoqué par l'ampleur de l'information que nous avons été obligés de donner sur le débat au Conseil national.

# LA GUERRE

## La situation

La guerre s'étend. L'Allemagne vient de rappeler son ministre à Lisbonne et cet acte est généralement interprété comme une déclaration de guerre au Portugal. Cette solution d'un conflit latent entre les deux pays était attendue. Le Portugal est lié à l'Angleterre par un traité d'alliance; il a pris part à la guerre aux colonies et vient de saisir les bateaux allemands réfugiés dans ses ports. Sans être belligérant, il n'était plus neutre depuis longtemps. Quant aux conséquences positives de l'événement, elles seraient sans doute médiocres si la lutte militaire ne s'accompagnait d'une guerre économique. L'entrée en scène du Portugal aura probablement pour suites de nouvelles mesures de séquestre, de saisies et d'internement. C'est là le côté pratique de l'incident.

Au nord de Verdun, la lutte continue avec un acharnement moui. A l'ouest de la Meuse, les Français tiennent sur toute la ligne à l'est, les Allemands annoncent un brillant succès, la prise du fort et du village de Vaux, au sud-est de Douaumont. Les Français, de leur côté, affirment avoir repris le village, et ne parlent pas du fort; mais comme celui-ci est plus au nord, il est à craindre qu'il n'ait été réellement perdu. Les prochains communiqués apporteront un éclaircissement de ce point. Sur le reste du front, la situation paraît stationnaire, malgré des escarmouches nombreuses.

Calme sur les autres fronts.

## Rupture entre l'Allemagne et le Portugal

Berlin, 9. (Officiel.) Le ministre d'Allemagne à Lisbonne a été avisé qu'il avait à réclamer aujourd'hui ses passeports au gouvernement portugais en lui remettant une déclaration détaillée.

Le ministre du Portugal à Berlin recevra aujourd'hui ses passeports.

## La bataille de Verdun

### Communiqué français

## Les Français tiennent sur toute la ligne.

### Les Allemands n'ont pu garder Vaux.

A l'ouest de la Meuse, l'ennemi a essayé à plusieurs reprises, au cours de la nuit, de réparer ses insuccès d'hier. Deux tentatives d'attaque, précédées d'une intense préparation d'artillerie sur le village de Béthincourt, ont été arrêtées par nos tirs de batteries qui ont empêché l'ennemi de déboucher du bois des Corbeaux. Les efforts renouvelés de l'ennemi n'ont pu nous déloger du large espace de terrain reconquis que nous consolidons.

A l'est de la Meuse, la lutte s'est poursuivie avec acharnement. Hier, à la fin de la journée et au cours de la nuit, dans la région comprise entre Douaumont et le village de Vaux, les Allemands ont dirigé plusieurs attaques avec de puissants effectifs sur nos positions. Malgré l'intensité du tir d'artillerie et la violence des assauts, l'ennemi n'a pu faire fléchir notre ligne. Il a été complètement repoussé. Quelques éléments d'infanterie allemande qui avaient pénétré un moment dans le village de Vaux en ont été chassés aussitôt par une contre-attaque à la baïonnette.

En Woëvre, bombardement intermittent de part et d'autre sans action d'infanterie.

### Communiqué allemand

### Prise du fort de Vaux

### Nombreux combats aériens

Le grand quartier-général communique le 9 mars:

A l'ouest de la Meuse, nos troupes sont occupées à débarrasser le Bois des Corbeaux des nids de Français qui s'y trouvent encore.

A l'ouest du fleuve, dans le but de raccourcir les liaisons de notre position au sud de Douaumont avec les lignes de la Woëvre, après une sérieuse préparation d'artillerie, le village et la forteresse cuirassée de Vaux, ainsi que les fortifications ennemies qui y étaient rattachées, ont été pris par une brillante attaque de nuit par les régiments 6 et 19 de la réserve de Posen, sous la conduite du commandant de la 9<sup>e</sup> division de réserve, général d'infanterie von Guretzky-Cornitz.

Nos aviateurs ont été victorieux dans un grand nombre de combats aériens dans la région de Verdun. On peut affirmer que trois avions ennemis ont été abattus. Tous nos appareils sont rentrés. Plusieurs de leurs vaillants pilotes étaient blessés.

Des troupes ennemies ont reçu de nombreuses bombes dans les localités à l'ouest et au sud de Verdun. Deux civils ont été tués et plusieurs maisons privées ont été endommagées par l'attaque d'une escadrille aérienne française dans la région fortifiée de Metz. L'appareil du chef de l'escadrille a été abattu au cours d'un combat aérien. Le chef de l'escadrille a été fait prisonnier, son compagnon a été tué.

## LES DÉPÊCHES

### Furieux assauts repoussés

#### Enormes pertes

PARIS, 10. — (Havas). — Officiel, communiqué du 9, à 23 heures:

En Belgique, activité de notre artillerie sur les positions ennemies au sud de Lombaertzyde.

En Champagne, nous avons bombardé, à l'ouest de Navarin, à l'est de la Butte du Mesnil, et dans

la région de Massiges, les organisations défensives de l'ennemi.

A l'ouest de la Meuse, nos troupes ont continué à progresser, au cours de la journée, dans le bois des Corbeaux, dont nous tenons la presque totalité.

A l'est de la Meuse, les Allemands ont dirigé plusieurs attaques sur notre front de Douaumont jusqu'à Vaux.

Au débouché du village de Douaumont, leur attaque a été brisée par notre feu d'artillerie

Leurs furieux assauts contre le village de Vaux ont été également repoussés avec de grosses pertes pour eux.

Enfin, les Allemands ont lancé contre nos tranchées bordant le pied des pentes de la croupe que surmonte le fort de Vaux de violentes attaques en formation massives, qui ont été rejetées en subissant, du fait de nos tirs de barrages, d'énormes pertes.

L'activité de l'artillerie à l'ouest et à l'est de la Meuse a été très violente, de part et l'autre.

En Haute-Alsace, nous avons enlevé, après une lutte à la grenade, un élément de tranchées dans la région entre les deux Largues, à l'est de Sepois.

**La neutralité et les pleins pouvoirs devant le Conseil national**

BERNE, 10. — (Téléph. part.) — M. Bonhôte (Neuchâtel) a dit que le Conseil fédéral, en combattant la limitation des pleins pouvoirs, causera de la déception dans le peuple.

M. Peter (Genève) a expliqué le malentendu actuel par l'exagération de la centralisation.

M. de Meuron (Lausanne) se rallie à la proposition de la commission et à l'amendement Fazy. Il a critiqué le manque de coordination entre les autorités militaires et civiles et a dénoncé l'invasion des méthodes étrangères dans notre armée.

La prochaine séance aura lieu lundi, à 3 heures. Ch. Naine sera le premier à prendre la parole.

IMPRIMERIE COOPERATIVE S. E. Ch.-de-Fds

# Apollo.

Ce soir pas de spectacle

Mardi, Dimanche et Lundi

# Roger-la-Honte

le célèbre roman de Jules Mary en 5 parties 9558

# ART SOCIAL

2<sup>me</sup> série de 3 Veillées

LUNDI, MARDI, MERCREDI 13, 14, 15 Mars à 8 1/4 heures du soir à la Croix-Blue

# Judith Renaudin

Drame en 5 actes par PIERRE LOTI

Billets à 20 ct. en vente à la Croix-Blue, samedi de 5 à 7 h. et lundi de 1 à 2 h. H32402C 9553

Montag den 13. März abends pünktlich 8 1/4 Uhr

# Oeffentliche VERSAMMLUNG

im Cercle Ouvrier

Thema: Die alte und neue Internationale

Referent: Genosse K. Radok

Freie Aussprache

Jedermann willkommen. Eintritt frei. Massenbesuch erwarten: Internationaler Arbeiter-Verein 9531 Gruppe russischer Sozialisten.

# Société Ornithologie

Dimanche 12 Mars 1916 à 2 heures après midi

# Conférence publique

à l'ancienne Brasserie Muller, Serre 17 donnée par M. H. Dudan, de Lausanne

Sujet: Avicole et Cunicole

Nous rendons spécialement attentifs les agriculteurs à la conférence mentionnée ci-dessus et les engageons à venir nombreux l'écouter.

9506 Le Comité.

# Boucherie Schweizer

Place Hôtel-de-Ville

**BŒUF salé** première qualité ainsi que viande fraîche

**PORC** salé et fumé. Palette, Jambon, Bajoues, Cotelettes, Filet.

**Saucisses** à la viande et au foie

Wienerlis et Cervelas

**Gros VEAU** depuis fr. 1.10 le demi-kilo

**AGNEAU du Pays**

**Buffet de Service**

noyer ciré, sculpté, tout bois dur, article riche et garanti neuf, cédé à Fr. 210.—

1 table à coulisse assortie Fr. 75.— Chaises Henri II avec galerie et traverses Fr. 9.75

**OCCASION UNIQUE!**

**SALLES DES VENTES** 14, rue St-Pierre, La Chaux-de-Fonds

# Cinéma PALACE

Ce soir, au Nouveau Programme, l'actualité sensationnelle

# LE ZEPPELIN ABATTU

le 23 février, à Révigny, par les autos canons français

L'Héroïsme d'une Mère ou

# UNE PAGE DE GLOIRE

Grandiose drame patriotique en 4 actes

interprété par la reine de l'élégance, M<sup>lle</sup> Fabienne Fabrèges. C'est dans ce film qu'une femme courageuse sauve dans un combat acharné, près de Verdun, le drapeau du régiment qui va tomber aux mains de l'ennemi, en s'en servant comme d'un lange pour emmailloter son enfant. 9557

# GYMNASE

et Ecole Supérieure des Jeunes Filles de La CHAUX-DE-FONDS

Cet établissement comprend :

a) Le Gymnase, avec sections littéraire, scientifique et pédagogique ;

b) L'Ecole Supérieure des jeunes filles donnant une culture générale et préparant aux examens pour l'obtention du brevet d'institutrice.

Cours de sténographie, de dactylographie et de tenue du ménage.

L'année scolaire 1916-1917 s'ouvrira le mardi 2 mai.

Les demandes d'inscription sont reçues jusqu'au samedi 8 avril, par la Direction, qui fournira tous les renseignements.

Examens d'admission : le mercredi 12 avril, à 8 heures du matin.

9527 H30280C Le Directeur: D<sup>r</sup> Léon Cellier.

## Pour se raser

Savon en poudre, 50 cent. la boîte.

Savon en bâton, très pratique, depuis 65, 75, 85.

Pinceaux et Baireaux, depuis 1 fr. 10 la pièce.

Très bonne qualité et ne perdant pas les soies.

Bols pour faire le savon.

Blocs antiseptiques, 1 fr. 50 pièce.

Rasoirs de sûreté et ordinaires, depuis le meilleur marché au plus cher.

Lames de rasoirs et pâte pour aiguiser.

Tondeuses depuis fr. 6.50, 9539

### C. DUMONT

Rue Léopold-Robert 12 :: Vis-à-vis de la Fleur-de-Lys

# Au Progrès

Articles pour Messieurs

Vis-à-vis de la Poste

Grande mise en vente de

**Cravates** Série I valant 0.95 p<sup>r</sup> 0.45

Série II » 1.50 » 0.95

Série III » 2.25 » 1.45

Le plus grand choix dans tous les prix et formes

**Casquettes** Jolies formes, en tissus anglais

2.75 3.75 4.75

**VOYEZ NOS ÉTALAGES** 9544

# Réelle Occasion!

Beau Mobilier Louis XV Fr. 390.—

Composé d'un grand lit Ls XV à 2 places, double faces, tout complet, avec 1 sommier 42 ressorts, 1 trois-coins, 1 matelas très bon crin noir, 1 traversin, 2 oreillers, 1 duvet édre-don.

1 table de nuit noyer poli, dessus marbre.

1 table carrée pieds tournés bois dur.

1 superbe divan moquette Prima à 3 places.

2 beaux tableaux, paysages.

1 lavabo noyer poli av. marbre blanc.

1 belle glace biseauté.

1 régulateur marche 15 jours, belle sonnerie.

2 chaises très solides, placets à fleurs.

1 table de cuisine avec tiroir.

2 tabourets bois dur. 9548

Tous ces articles sont de fabrication soignée, garantis neufs et cédés à

Fr. 390.— Profitez!

**SALLE DES VENTES** 14, rue St-Pierre, La Chaux-de-Fonds

A louer pour le 1<sup>er</sup> avril ou époque à convenir une petite maison au soleil, composée d'un petit appartement et de toutes ses dépendances. — S'adresser rue du Temple-Allemand 1, chez M. P. Bécher. 9508

# Stand des Armes-Réunies

Salle du Bas

Samedi 11 Mars, à 8 heures et quart du soir

# CONFÉRENCE

publique et contradictoire par L. BERTONI, typographe, à Genève

Sujet traité: 9540

# LA GUERRE

Causes et responsabilités. - Premiers résultats. Effets à prévoir. - Economie nouvelle et droit nouveau. Propagande et préparation. - Pour l'avenir.

Entrée libre

# MÉCANICIENS

expérimentés sont demandés par

# Fabrique MOVADO

Parc 117-119 H-20791-C 9550

# AVIS AUX MÉNAGÈRES

Il sera vendu demain SAMEDI et jours suivants, à la

# BOUCHERIE A. GLOHR

Place Neuve

la viande de JEUNE BÉTAIL et de GÉNISSE

depuis 0.90, 1.- et 1.10 le demi-kilo

Profitez! 9555 Profitez!

# AVIS AU PUBLIC

de La Chaux-de-Fonds et environs

Samedi 11 Mars 1916

Le soussigné a l'avantage d'informer la Réouverture de la Boucherie-Charcuterie du

Passage du Centre

et espère que, par la vente de marchandises de toute première qualité, il saura mériter la confiance qu'il sollicite. 9556

Vente au comptant — Service d'Escompte Neuchâtelois

Se recommande vivement. Ernest SCHEURER, précédemment à La Sagne

**Machine à Coudre neuve** à pied, dernier système, avec coffret et tous les accessoires, cousant en avant et en arrière (garantie) 9545

Fr. 110.— à profiter de suite

**Salle des Ventes** 14, rue St-Pierre, La Chaux-de-Fonds

**La Commune** offre à louer pour le 30 avril :

Numa-Droz 19 2<sup>me</sup> étage de trois chambres, cuisine, vestibule, dépendances et buanderie. Fr. 52 par mois. 9505

S'adresser Gérance Marché 18.

**Jeune fille.** On demande une jeune fille, fidèle et intelligente, auprès des enfants et pour aider dans le ménage. Quelques notions de la langue allemande sont nécessaires. — S'adresser à Mme Rob. Grimm, Breitenrainstr. 37, Berne.

**A louer** de suite ou pour époque à convenir, rue de la Prévoyance 92, appartements modernes de 2 et 3 chambres et dépendances, cour et grands jardins potagers. Prix modérés. — S'adresser à M. Henri-Numa Jacot, gérant, rue Phil.-Henri Matthey 4 (Bel-Air). 8538

**Secrétaire Noyer** mat et poli, intérieur belle marqueterie, cédé à Fr. 135.— 9546

Occasion à saisir

**Salle des Ventes** 14, rue St-Pierre, La Chaux-de-Fonds

**Etat-civil de Neuchâtel**

**Naissances.** — 4. Françoise, à Frédéric-Christian Haldenwang, industriel, et à Marguerite-Jeanne née Kayser. - 5. Johanna-Louise, à Gottfried Dysli, mécanicien, à Neuveville, et à Marie-Louise Schibler née Bönzli. - Hélène-Marie, à Gaston-Léon Du Bois, mécanicien, à Peseux, et à Berthe-Lydia née Fahrni. - Marcel-Emile, à Emile Roth, caviste, à Chambrélin, et à Bertha née Ruffener.

**Décès.** — 4. Maurice-Gérald, fils de Alphonse Perrinjacquet, à Travers, né le 24 mai 1915. - 5. Margaretha née Schumacher, veuve de Jacob Niklaus, née le 12 février 1828.

**Etat-civil de La Chaux-de-Fonds** Du 8 mars 1916

**Naissance.** — Ducommun-dit-Veron, Fritz-Arnold, fils de Edouard-Henri, manoeuvre, et de Bertha née Fruttschi, Neuchâtelois.

Messieurs les membres honoraires, actifs et passifs de la Société Fédérale de Gymnastique Ancienne Section sont avisés du décès de

**Monsieur Adolphe FROSSARD** dévoué membre honoraire de la Société. LE COMITÉ.

**Ouvriers! Abonnez-vous à LA SENTINELLE.**

# Société des Sapeurs-Pompiers

La Chaux-de-Fonds

Messieurs les membres de la Société des Sapeurs-Pompiers sont avisés du décès de

**Monsieur Adolphe FROSSARD** le regretté membre honoraire. H-30283-C 9551

Le Comité.

## L'Enfant laboureur

Dans la plaine labourent un enfant, si petit que le sillon l'enterre jusqu'aux genoux. Pour tourner la charrue, il se masse et s'appuie aux mottes. C'est un enfant qui n'a pas peur du travail. Son père, ses trois frères sont à l'armée. Il a douze ans. Les deux chevaux, trop vieux pour être pris soldats, le connaissent bien. Ils l'ont porté depuis le temps qu'on ne le menait aux champs que pour l'assoier contre les meules. Maintenant, c'est lui le maître. Sa voix les commande. Les bêtes familières du champ pour l'avoir tant labouré, obéissent avec une lente sûreté. Le travail est bien fait, le sillon droit. Les dernières brumes d'hiver sont présentes au fond de la plaine. Des oiseaux y disparaissent. Les mouettes, chassées de la mer brutale sous la tempête, viennent dans les calmés flaque d'eau de la terre. Le bruit du canon ne les émeut plus. Aux premières détonations, elles avaient fui. Leurs douces ailes gris perle cessèrent de toucher ici la vague ou de s'ébattre aux champs contre l'aile noire des corneilles. Mais elles sont revenues à leurs habitudes. Le bruit de la guerre ne trouble plus ni les oiseaux, ni les chevaux, ni l'enfant qui labourent.

La fumée de la ferme, coupée au ras de la cheminée, s'écharpe en dessins qui ne durent que le temps d'un regard. Les arbres résignés au vent ne se redressent plus. Du côté de la mer, d'où vient la bourrasque fréquent, leurs branches sont mortes. Dans ce paysage désespéré, rien ne sourit. Mais la noire terre humide paye bien l'homme de sa peine. La race sait ne jamais renoncer. L'immense plaine porte un enfant vaillant qui entreprend au-dessus de ses forces. Ici vit le sévère symbole du travail invincible. La terre étire le laboureur minuscule et victorieux. Il y marche avec effort mais la domine et la féconde. Il est le maître de ce morceau du monde. La gravité de la plaine convient à cet imperceptible obstiné. Son geste est lent pour rebrousse la lourde charrue et attaquer le sillon inverse, mais il ne tatonne pas. Il est faible et certain de lui. Son âme entreprend avec tranquillité plus que son corps ne peut. Son héroïsme est d'en venir à bout et de se contenter d'être seul.

Des soldats à cheval passent sur la route; leur stature prend, en ce pays plat, un grand relief. Ils sont géants sur l'horizon de brumes. L'enfant, dans son sillon, ne paraît rien et il est la force d'éternité. La plaine est si vaste qu'elle donne la même angoisse que la mer. Il est perdu dans les terres. Il accomplit ce qui domine tout: le travail.

Pierre HAMP.

## Un philosophe

« Pendant que les amusements de Napoléon bouleversaient l'Europe, nous nous félicitions de notre sagesse, un peu tristes, toutefois, de voir l'ère de la philosophie s'ouvrir par des massacres, des supplices et des guerres... Et quelle pitié de voir ces gens courir un amour enfantin et furieux pour les fusils et les tambours ! Ils ne comprennent pas que la guerre qui forma les coeurs et fonda les cités des hommes ignorants et barbares, n'apporte au vainqueur lui-même que ruine et misère, et n'est plus qu'un crime horrible et stupide, maintenant que les peuples sont liés entre eux par la communauté des arts, des sciences et du trafic. Européens insensés, qui méditent de s'entr'égorger, alors qu'une même civilisation les enveloppe et les unit !

« Je renonçai à converser avec ces fous; je me retirai dans ce village, où je me fis jardinier ».

(La Révolte des Anges, — 1914, Anatole France.)

## FAITS-DIVERS

## La hausse des drogues

Ce n'est pas le moment d'être malade, aux Etats-Unis. Dans la proportion de 75 % la grande république est tributaire de l'Europe pour les produits pharmaceutiques. Or, les Européens ont en ce moment autre chose à faire que d'herboriser. Les plantes médicinales sont rares, les stocks ayant naturellement été consommés par les belligérants. D'où, en Amérique une hausse formidable des tarifs pharmaceutiques.

Le modeste séné a décuplé. Les figues égyptiennes valent 50 centimes au lieu de 10. La réglisse était importée de Smyrne; elle est montée de 30 centimes à 1 franc. La quinine coûte 5 fois plus cher. L'huile de foie de morue a doublé: quatre cents francs le baril au lieu de deux cents. Le permanganate de potasse a sauté de 1 fr. 20 à 8 francs, la cantharide russe de 5 à 6 fr. Quant à la douce camomille qui venait d'Allemagne, les acheteurs Yankees la paient 1 fr. 75 de plus par livre qu'en temps de paix. Et allez donc!

## Les musées de Londres

Les journaux ont annoncé à tort que tous les musées de Londres étaient fermés depuis la dernière attaque des zeppelins. Restent ouverts: le National Gallery, le Kensington Museum, la salle de lecture du British Museum et certaines salles du Musée d'histoire naturelle. Le Kensington sera fermé pour réorganisation dans le courant de ce mois.

Le Musée d'histoire naturelle est ouvert tous les jeudis aux soldats blessés qui en profitent largement. Dans le hall vient d'être placée une boîte qui contient un pigeon, et cela pour apprendre aux visiteurs à reconnaître les pigeons voyageurs qu'on emploie actuellement dans l'armée et la marine. Il est interdit de tirer sur les pigeons qui volent seuls et vite. Quand on peut en recueillir un, on doit le porter au bureau de police le plus voisin.

Une autre vitrine montre des biscuits de soldats complètement détériorés par des insectes de toutes espèces. Pendant les guerres de Crimée et du Transvaal, le problème de la détérioration des biscuits était encore insoluble. Il paraît qu'on en aurait trouvé la clef.

## De l'huile sur le feu

Que diriez-vous à une personne qui démanderait de l'huile pour éteindre le feu? Vous la feriez répéter, croyant l'avoir mal entendue, ou vous la prendriez pour une folle. C'est pourtant, raconte la revue italienne « Minerva », la requête que le gardien des magasins de coton de Calexico (Californie) présentait l'autre jour au directeur de la Standard Oil Company, et celui-ci, sans s'étonner, se hâta d'y faire droit. Un incendie allumé par la pipe d'un vagabond dévorait les docks où sont enfermées les balles de coton.

Il faut savoir que ces balles, extrêmement comprimées, brûlent sans s'enflammer, l'eau qu'on y jette n'y fait rien, car elle ne pénètre pas au delà de quelques centimètres, elle n'empêche pas le coton intérieur de se consumer lentement et de se réduire en cendres. Au contraire, l'huile de chéronese, plus subtile que l'eau, se glisse sans peine jusqu'au cœur de la balle et abaisse la température au-dessous du degré où le coton ne brûle plus. En jetant de l'huile sur le feu, on a donc éteint l'incendie de Calexico et sauvé d'immenses magasins dont l'anéantissement semblait inévitable.

On ne conseille toutefois d'employer le remède qu'à bon escient; il faut le tour de main, car l'huile de chéronese, en langue italienne, n'est rien de moins que le pétrole.

suis charmé, parce que, quand nous causons ensemble, je la sens toute aux idées que nous échangeons, parce qu'elle ne paraît jamais pressée d'interrompre ces conversations dans lesquelles sa parole révèle toujours sa pensée vraie...

Hier soir, cependant, nous n'avons pas eu notre habituelle causerie. Une réunion dansante s'était organisée dans l'hôtel et miss Lilian s'en amusait en vraie petite fille, fort occupée à griffonner des noms sur son carnet, les yeux étincelants, la bouche rieuse, une flambée rose aux joues, ses cheveux d'or roux moussant autour de la nuque et du front. Pour la première fois, je la voyais décollée, et les épaules adorablement jeunes s'échappaient d'un harmonieux fouillis de tulle ou de dentelle, que sais-je?.

Tout à coup, je l'ai aperçue assise sous un lustre dont la lumière ruisselait sur sa fraîcheur de blonde; Digbay, derrière elle, lui parlait si penché que son visage effleurait les cheveux légers des tempes; et il avait sur les traits un air de satisfaction qui a fait tressaillir en moi quelque chose d'obscur et m'a jeté vers elle brusquement, sans réflexion, pour lui adresser une prière que je n'avais pas prononcée depuis bien longtemps:

— N'avez-vous point un pauvre tour de vase pour moi?

Et comme il a été dit: « Demandez et vous recevrez », je n'ai pas été repoussé; j'ai obtenu la faveur convoitée; et à ma honte, j'avoue que j'en ai éprouvé un plaisir analogue à celui que je ressentirais en voyant l'excellent Digbay partir seul et pour toujours à l'extrême fond de l'Angleterre.

## A PARIS

## D'Excelsior?

A Paris, la nuit, c'est charmant  
Ça vous plaira, assurément...

## dit la chanson.

Et elle pourrait ajouter:  
— On n'y voit goutte...

Les gens vont à tâtons, le long des rues.  
Les autos se font des politesses de boxeurs.  
Il y a des raisons c'est fort bien.

La première raison, c'est la crainte du zeppelin, qui est le commencement de l'obscurité.

La seconde raison, c'est l'économie de charbon.

Croyez-vous? Arrêtez-vous donc quelque temps au pied d'un candélabre éteint. Une forte odeur de gaz vous incitera à vous éloigner. Faites la même expérience plus loin. Et vous découvrirez que si neuf becs de gaz sur dix ne sont pas éclairés, cinq au moins sur ces neuf, sont ouverts.

Paresse personnelle des employés ou incurie administrative, que faut-il en conclure?

Lâche-t-on le gaz, la nuit, afin d'empoisonner, là-haut, les pilotes des zeppelins?  
Quelle belle excuse nous donnera-t-on si l'on nous en donne une.

A Paris, la nuit, c'est charmant  
Ça vous plaira, assurément...

Tout le long, le long des voies, de petites boîtes dans quoi tripotent les chiens offrent aux passants maints spectacles avariés: rejets et bas-reliefs que le soleil sèche ou que la pluie mouille.

L'administration proposa des boîtes fermées.

Les chiffonniers protestèrent en criant à la ruine de leur industrie.

L'administration, trop heureuse de ne rien faire, s'y rendit bien vite aux émois de la gent chiffonnrière.

Chiffon, chiffon, en dépit de M. de Bethmann-Hollweg, n'es-tu pas toujours le roi de Paris?

Aussi, savez-vous ce qu'imaginèrent les propriétaires d'une avenue de l'Étoile? Ils se concertèrent et, un beau jour, sur chaque boîte, le passant put lire cet écrit au imprimé, haut sur hampe plantée profond dans chaque boîte:

## EXPOSITION D'ORDURES

organisée

par la

## VILLE DE PARIS

Chaque concierge reçoit une pancarte par semaine. On distribuera des prix.

Quel est le fonctionnaire qui méritera le diplôme d'honneur?

## Lettre d'Ajoie

Après les discours du 1<sup>er</sup> mars à Porrentruy, on pouvait croire à un mouvement sérieux en faveur de l'honneur et de la dignité de notre peuple.

Malheureusement, on n'avait pas compté sur les politiciens endormeurs qui, depuis le lendemain de la manifestation populaire du 1<sup>er</sup> mars, n'ont pas manqué de dépenser le maximum d'influence et d'effort pour arriver à compromettre le peuple ajolot tout entier dans les graves questions qui nous attristent aujourd'hui.

Il aurait fallu, dans le comité d'initiative, des citoyens courageux, pour ne pas tomber sous les coups de MM. les chloroformeurs. Il aurait fallu, de la part de ce comité, qu'il s'en tienne au courant populaire et non

N'avais-je pas raison de dire que l'homme est un étrange animal?

1<sup>er</sup> juillet.

J'ai la nostalgie de la vraie montagne, de la Suisse sauvage... Je rêve d'un petit village solitaire, où jadis j'ai écrit quelques-unes de mes meilleures pages peut-être. Ce village s'appelait Ballaigues; on y jouissait d'incomparables couchers de soleil, d'une constante et délicieuse odeur de sapins, d'aperçus fugitifs et charmants sur la chaîne des Alpes Bernoises. Les habitants y étaient très calmes et très polis, d'une honnêteté idéale telle que jamais on ne prenait soin d'y tenir sa porte bien close. Les bois y avaient des solitudes à peine connues, et des senteurs pénétrantes et sauvages emplissaient le matin leurs sentiers déserts... Les champs, vers l'automne, étaient mauves de colchiques.

Je rêve de ce petit village, sa vision me hante et m'attire... Aucune obligation ne m'arrête à Vevey, et pourtant j'y reste et je sais que si je partais, j'éprouverais une sorte de sourd déchirement, un de ces déchirements bizarres et inexplicables, subtils, et dont cependant la cicatrice demeure sensible longtemps après que le mal est guéri...

5 juillet.

Une explication a-t-elle donc eu lieu entre miss Lilian et Henry Digbay?... Tantôt, j'ai entendu ce dernier annoncer son départ pour demain, et il n'a pas paru à la table d'hôte. Durant le dîner, miss Lilian avait une fièvre dans les yeux et elle était plus grave que je ne l'avais jamais vue. De bonne heure, elle est remontée dans l'appartement de lady Evans. Celle-ci paraissait préoccupée et tris-

pas au sentiment intéressé de quelques messieurs.

Il aurait mieux valu pour nous ouvriers, ne jamais remettre notre cause entre les mains d'une camarilla intellectuelle bourgeoise, qui nous a trompés en abdiquant dimanche la meilleure portion de nos réclamations. Il aurait été beaucoup plus préférable pour les orateurs du 1<sup>er</sup> mars de ne pas être si violents dans les discours si on voulait accepter une résolution aussi platonique cinq jours après.

Il aurait fallu à tous les avocats qui composaient le comité d'initiative, un peu plus d'amour pour le pauvre petit peuple qui est sincère et honnête et un peu moins de belles manières flatteuses pour tout ce qui est puissant.

Non, messieurs les avocats, qui connaissez d'avance le tour d'acrobatie qui se préparait, vous deviez au moins garantir notre honnêteté en refusant de prêter main forte à une machination aussi hypocrite.

Aujourd'hui le peuple ajolot, dans sa grande majorité, ne craint pas de déclarer ouvertement qu'on a à Delémont, violé son véritable sentiment en employant un procédé malhonnête. Il proteste de toute la force de son énergie contre une manière d'agir aussi malpropre et déclare que les enfants de la Terre d'Ajoie resteront les dignes descendants de ceux qui n'ont pas craint de verser leur sang pour la suppression d'un régime tyrannique.

Un groupe de véritables ajolots.

## JURA BERNOIS

SAINT-IMIER. — Conseil municipal. — Séance du 7 mars 1916 à 8 heures et quart du soir.

Ensuite de renseignements demandés le Département militaire fédéral a répondu que les craintes au sujet de la non-distribution de cartouches aux troupes à la frontière sont sans fondement.

Par lettre du 7 mars, les Prud'hommes annoncent que l'assemblée plénière a nommé comme président M. H. Geneux, notaire; 1<sup>er</sup> vice-président, M. Gaston Girod, notaire, et 2<sup>me</sup> vice-président M. César, avocat. — La nomination de quelques prud'hommes démissionnaires aura lieu par élection complémentaire, à l'occasion d'une votation dans la commune.

M. Sunier, secrétaire général de la Chambre du commerce neuchâtelois, rend compte de l'insuccès de ses démarches auprès de M. Suter, administrateur postal, au sujet de la circulation des wagons-poste.

Pour donner suite à une circulaire de la Direction des affaires sanitaires, le conseil décide de faire venir 1000 exemplaires de la feuille volante « Conseils pour l'alimentation des nourrissons ». Cette feuille sera délivrée par l'officier d'état-civil lors de l'inscription des naissances.

Ensuite de renseignements fournis par l'Union des Villes suisses, le public désireux d'obtenir des pommes de terre pour semens sera invité à s'inscrire au Bureau municipal.

Par circulaire du 3 mars, l'office central des Villes suisses communique que les travaux de calculation du mathématicien, pour l'étude de la création d'une caisse de retraite pour fonctionnaires et employés municipaux, pourront se terminer en avril ou mai.

Les principaux industriels de la localité sont invités à une séance pour examiner la fondation d'une société pour l'ouverture d'un atelier de petite mécanique.

Deux offres de la société « Securitas » et de la « Calor et Frigor » sont transmises à la commission des finances du conseil pour examen et rapport.

te; mais les rapports de la tante et de la nièce avaient toujours la même tendresse. En France, je connais plus d'une mère et d'une tante qui n'eussent point laissé de la sorte s'éloigner un prétendant aussi bien pourvu que Henry Digbay, sous le rapport de la fortune... Mais, miss Lilian, en sa qualité d'Anglaise, est laissée absolument libre de disposer de sa vie.

8 juillet.

J'arrive chez Mme de Grouville. Je la trouve fourrageant dans une revue, animée, nerveuse, son coupe-papier froissant les feuilles qu'elle lit. Par extraordinaire, elle est seule; il est vrai qu'il est encore de fort bonne heure. Et tout de suite, elle commence, me montrant les pages qu'elle tient entr'ouvertes, et avec la véhémence qui lui est particulière:

— Avez-vous lu cet article?... La police traduit en justice les gens qui écrivent des livres pornographiques, et elle laisse tranquillement poursuivre leur œuvre ceux qui s'efforcent d'ôter à leurs concitoyens toute illusion, toute foi, tout espoir... C'est insensé et criminel... Ces écrivains-là mériteraient d'être pendus comme des misérables!

Je connais l'article dont elle me parle: il est subtil, amer et décevant dans son ironie aiguë, discrète et éveillant, en effet, l'impression poignante du vide de tout ce qui est humain... Mais comment condamnerais-je ces pages?... Sous une autre forme, n'en ai-je pas écrit de semblables, qui arrivaient à la même conclusion de désespérance absolue?...

(A suivre.)

## FEUILLETON DE « LA SENTINELLE »

## CŒUR DE SCEPTIQUE

PAR

HENRI ARDEL

(Suite)

28 juin.

En vérité, l'homme est un étrange animal... Je n'ignore pas que Henry Digbay, — Mme de Grouville ne m'en a point fait mystère. — est animé des intentions les plus matrimoniales à l'égard de miss Lilian... Je n'ai vraiment qu'à leur souhaiter à tous deux une longue suite de prospérités, au cas échéant, et ne me reconnais nul motif pour m'inquiéter de la réponse que fera « ma petite amie » le jour où Digbay lui adressera sa demande. Il est clair qu'il l'aime; il le laisse d'ailleurs voir avec une naïveté touchante, en homme très jeune. De plus, il est beau garçon, de bonne naissance, d'âme excellente, je suis sûr, et d'intelligence bien moyenne...

Miss Lilian ne paraît guère lui donner plus d'attention qu'elle n'en accorde aux autres; et ni avec lui, ni avec personne, elle ne flirte, tout Anglaise qu'elle est. Et moi, je suis charmé, sans me l'avouer, parce qu'elle rit des phrases sentimentales qu'il lui débite; elle en rit d'une jolie façon moqueuse et fine, sans nul soupçon de méchanceté... Je

# Vente aux Enchères publiques d'un immeuble

Première séance

Le jeudi 16 mars 1916, à 2 heures après midi, dans la salle d'audiences des Prud'hommes de La Chaux-de-Fonds, Hôtel des Services judiciaires, il sera procédé, sur réquisition d'un créancier hypothécaire, à la vente, par voie d'enchères publiques, de l'immeuble ci-après désigné, appartenant aux neuf héritiers testamentaires de dame Laure-Adèle JACOT née DUBOIS, veuve de Lucien, savoir :

### Cadastre de La Chaux-de-Fonds

Article 772. Plan folio 2, Nos 3, 4, 5: Rue du Puits, bâtiment et dépendances de 222 mètres carrés. Limites: Nord, rue du Puits; Est, 1406; Sud, 287; Ouest, 208.

Subdivisions: Logements, 116 m<sup>2</sup>; trottoir, 33 m<sup>2</sup>; place, 73 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment de cet immeuble porte le N° 14 de la rue du Puits, à La Chaux-de-Fonds. Assurance contre l'incendie, fr. 31,900. Estimation cadastrale, fr. 28,000.

Pour les servitudes constituées au profit de cet immeuble ou le grevant, ainsi que pour une désignation plus complète de cet article et la dénomination des héritiers composant cette indivision, l'extrait du Registre foncier peut être consulté à l'Office.

Les conditions de la vente, qui aura lieu conformément aux articles 133 et suivants de la Loi sur la poursuite, sont déposées à l'Office sous-signé, à disposition de qui de droit, de même que le rapport officiel de MM. les experts.

Pour visiter l'immeuble mis en vente, s'adresser au gardien judiciaire, M. le notaire Alphonse Blanc, rue Léopold-Robert 66, à La Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds, le 4 mars 1916.

Office des Poursuites:  
Le Préposé,  
CH. DENNI.

H30013C 9516

Monsieur H. E. ALEXANDER parlera au TEMPLE FRANÇAIS du 12 au 19 mars 1916, chaque soir à 8 h. Invitation à tous.

H20779C 9515

## CERCLE OUVRIER

### Avis aux membres

La perception à domicile des cotisations par les dizeniers a recommencé, nous vous prions de leur réserver un bon accueil.

En outre, tous les membres qui le désirent peuvent en tout temps s'acquitter de leur dû au domicile du vice-caissier,

Louis Schelling, Commerce 139

ou au Cercle ouvrier tous les samedis soir, de 8 à 9 h., auprès du membre du Comité chargé de l'encaissement.

LE COMITÉ.

## Restaurant sans Alcool

Le Locle • Place du Marché • Le Locle

RESTAURATION A TOUTE HEURE

Diners depuis Fr. 0.70

Tous les jours: Gâteaux aux fruits. — Salle réservée pour Dames et Sociétés

Se recommande, H. FANAC-SAHLI.

## OTTO KLENK - LOCLE

Téléphone 2.15 MARCHAND TAILLEUR Rue D. JeanRichard 23

Confections Bonneterie Chemiserie pour Messieurs, Jeunes gens et Enfants

Prix modérés. (Se rend également à La Chaux-de-Fonds)

MISE en VENTE

d'une grande quantité de

# Parapluies

qui n'ont pas subi d'augmentation

Profitez avant la hausse

Recouvrages et Réparations de n'importe quel Parapluie

Service d'Escompte Neuchâtelois

Au Magasin de

Mme Vve P. Jeanneret

Place du Marché, Le Locle

**A vendre pour cause de départ:**  
1 lavabo-commode neuf 30 fr., 1 canapé belle moquette très grand 60 fr., 1 table à rallonges pieds tournés 50 fr., 1 lit complet crin animal, 1 potager à bois avec tous les accessoires 25 fr., des chaises, tables de nuit, tableaux, cages et autres objets trop long à détailler. — S'adresser rue Jacob-Brandt 125, plainpiéd à gauche. 9518

**A vendre divers meubles usagés; bas prix.** — S'adresser chez M. E. Ratti, N<sup>o</sup>-Droz 113. 9487

**Bottes.** A vendre 1 paire de bottes (caoutchouc) n° 42, en bon état, bas prix. — S'adresser rue Numa-Droz 53, 3<sup>me</sup> à droite. 9510

N'oubliez pas les petits oiseaux

**A vendre un berceau en bois dur, un établi à 2 places pour finisseuse de boîtes, une chaise à vis, 2 tables (une ronde et une carrée), une charrette à 2 places, une poussette usagée, 50 bouteilles vides, une lampe à suspension arrangée pour lumière électrique, 2 paires grands rideaux en guipure.** — S'adresser au bureau de « La Sentinelle ». 9497

# Magasin ROSÉ-GUYOT

**BONNETERIE MERCERIE LINGERIE CORSETS**

TÉLÉPHONE 1135 NEUCHÂTEL EPANCHEURS 2

**MARCHANDISES FRAICHES PRIX TRÈS BAS**

# TABLIERS

## VENTE de RÉCLAME

Nous avons mis en vente des Tabliers à des Prix extrêmement bon marché

La hausse n'existe pas chez nous, car nous avons acheté notre marchandise avant l'augmentation, et ceci nous permet de vendre aujourd'hui encore à des

Prix comme l'année passée

Demandez nos séries mentionnées ci-dessous:

<b>TABLIERS</b>	1 étoile, sans bretelles	<b>1.25</b>
	2 » »	<b>1.75</b>
	3 » »	<b>2.10</b>
	4 » »	<b>2.50</b>
	1 » avec bretelles	<b>1.65</b>
	2 » »	<b>2.30</b>
	3 » »	<b>2.75</b>
	4 » »	<b>3.10</b>
<b>Tabliers</b>	1 » sans manches	<b>3.15</b>
	2 » avec manches	<b>4.25</b>
	3 » »	<b>5.50</b>
	4 » »	<b>6.45</b>

**TABLIERS d'Enfants**  
» Fantaisie  
» Alpaga  
» Pantalons

Rabais 10 %

Envoi contre remboursement

Voir notre Etalage Voir notre Etalage

## Société Coopérative de Consommation de Neuchâtel

Chiffre d'affaires en 1914

1,497,200 fr.

Réserve: Fr. 134,099

Capital: » 118,540

Tous les bénéfices sont répartis aux acheteurs.

La Société est le régulateur incontesté aujourd'hui, des prix de tous les articles dont elle s'occupe. — On devient sociétaire sur une demande écrite, dont le formulaire est à la disposition dans tous nos magasins et au bureau, Sablons 19, et par la souscription d'une part du capital de Fr. 10 au moins. La finance d'entrée est de Fr. 5. — On est considéré comme sociétaire dès qu'un acompte de Fr. 2. — a été payé sur les Fr. 15. — ci-dessus.

Les coopérateurs conscients ne se servent que dans leur Société.

## Brasserie de la Charrière

Tous les SAMEDIS SOIRS

# TRIPES

Se recommande, Jules WYLER.

Au Magasin Paix, 51<sup>e</sup>

il sera vendu des

# Tripes cuites

Se recommande, Mme A. DANIEL  
Téléphone 14.54

## Vieux métaux

J'achète toute quantité de vieux métaux, tels que: Cuivre, bronze, laiton, cadrans, zinc, plomb, fer et fonte. Caoutchoucs, os, chiffons, ainsi que vieille laine, au plus haut prix.

M. Meyer-Frank  
Téléphone 345. Ronde 23

On se rend à domicile

**Pourquoi se priver** des recettes précieuses sur l'hygiène et la prudence intime puisque l'INSTITUT HYGIÉ à Genève, envoie gratuitement son livre illustré sur simple demande. (Joindre un t. de 10 cts. pour le recev. sous pli fermé, discrét.)

## Emboîtages

et posages de cadrans 13 lignes sont offerts régulièrement à domicile. — Le bureau de « La Sentinelle » indiquera. 9511

On demande un vendeur de journaux pour la Tribune de Genève. — S'adresser « AU NÈGRE », Balance 14. 9517

2 domestiques connaissant les chevaux sont demandés de suite chez M. ADDOR, Serre 90. — Se présenter de midi à une heure et le soir. 9494

Jeune fille. On demande une jeune fille pour quelques commissions entre les heures d'école. — S'adresser rue de la Chapelle 3, au 3<sup>me</sup> étage. 9486

On cherche un jeune homme intelligent, libéré des écoles, pour apprendre les pivotages de finissages. Chambre et pension compris. — S'adresser par écrit sous n° 9507, au bureau de La Sentinelle.

Toujours acheteur de

## Vieilles Laines

cuir, laiton, chambres à air, vieux pneus, caoutchoucs, chiffons, Os et Vieux Fer au plus haut prix. 9519

**JEAN COLLAY**  
Rue des Terreaux 15  
Téléphone 1402. Se rend à domicile